# CRISTAUX SODA 0-20

**LAMBERT CHEMICALS Sprl**
**Rue de l'Abbaye 55 - 4040 Herstal**
**Tél : +32/4/248.86.60 - Fax : +32/4/248.86.61**
**E-mail : info@lambert-chemicals.com**

**CentreAnti-Poison : 070/245.245**

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit
- Type de produit : Produit pur .
- Usage de produit : Certaines applications industrielles .

Identification de la société : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

## 2. IDENTIFICATION DU DANGER

Irritant (Xi) : R36 - Irritant pour les yeux.

## 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composition : Carbonate de soude décahydraté (CAS : 6132-02-1 / EINECS : 207-838-8)

COMPOSANT(S) NOCIF(S)

| Nom du composant(s) | | % en poids | n° CAS / n° CE / n° annexe CE | Symbole(s) | Phrase(s) R |
|---|---|---|---|---|---|
| Carbonate de soude anhydre | : | > 36 % | 497-19-8 / 207-838-8 / 011-005-00-2 | Xi | 36 |

Le texte complet des phrases R se trouve au chapitre 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers secours

* - Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de plaintes permanentes, appeler un médecin.

- Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés.
Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Consulter un médecin en cas d'irritation (permanente).

* - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.
Enlever les verres de contact.
Consulter un oculiste.
Ne pas utiliser un agent de neutralisation.

- Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.
Consulter IMMEDIATEMENT un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction
- Adéquats : Produit incombustible.
En cas d'incendie dans les environs, tous les moyens d'extinction sont accordés.

* Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation du produit et le contact avec les yeux.
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir chapitre 8).

* Précautions pour l'environnement : Eviter l'évicuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.
Neutraliser le liquide de rinçage avec un acide faible.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Aérer la zone en suffisance. Eviter la formation de poussière.
Eviter toute inhalation du produit et le contact avec les yeux.
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir chapitre 8).

* Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé et sec.
Conserver à l'écart des : Acides .

* Matériaux d'emballage déconseillés : Aluminium , Zinc .

## 8. MESURES POUR CONTROLE EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Aérer la zone en suffisance.

Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

* Limites d'exposition professionnelle : Non établi.

Equipements individuels de protection

- Protection respiratoire : Aréation , Aspiration locale , Un équipement de protection respiratoire ( Type de filtre P2).
- Protection des mains : Gants (Caoutchouc butylique, PVC, ...).
- Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures .
- Protection de la peau et du corps : Un vêtement de protection approprié .

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique (20°C) : Cristaux.

Aspect/Couleur : Blanc(he) .

Odeur : Inodore.

Valeur pH : 11,7 (111 g/l H2O, 20°C)

* Point de congélation/fusion : 34 °C

Point d'éclair : Non applicable.

Limites d'explosivité en air : Non applicable.

* Hydrosolubilité (20°C) : 210 g/l

* Masse vol. apparente : env. 0,9 kg/l

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

| | | |
|---|---|---|
| | Stabilité | : Stable dans des conditions normales. |
| * | Conditions à éviter | : Humidité . |
| | Matières à éviter | : Acides ( Formation de: CO2). |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | | |
|---|---|---|
| | Toxicité aiguë | |
| | - Inhalation | : Peut causer une irritation des voies respiratoires.<br>Symptômes: Toux , Essoufflement . |
| * | | : *Pour les composantes:* |
| * | | : *• Carbonate de soude anhydre : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : > 5000 mg/l* |
| * | - Contact avec la peau | : Peut irriter la peau.<br>Symptômes: Rougeur , Douleur . |
| * | - Contact avec les yeux | : Irritant les yeux.<br>Symptômes: Rougeur , Douleur , Mauvaise vue . |
| | - Ingestion | : Symptômes: Coliques , Gorge douloureuse . |
| * | | : *Pour les composantes:* |
| * | | : *• Carbonate de soude anhydre : DL50 (Rat, admin. orale) : > 2000 mg/kg* |
| | Information toxicologique supplémentaire | : *Pour les composantes:* |
| | | : *Information sur l'adresse d'Internet http://ecb.jrc.it/ESIS (voir IUCLID Data Sheets).* |

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

| | | |
|---|---|---|
| | Mobilité | : Bonne solubilité dans l'eau. |
| * | Persistance et dégradabilité | : Aucune donnée disponible. |
| * | Bioaccumulation | : Aucune donnée disponible. |
| | Ecotoxicité | : Le produit cause une hausse considérable du valeur pH de l'eau et du sol. |
| | | : *Pour les composantes:* |
| * | | : *• Carbonate de soude anhydre : CL50 (Poisson, 96 h) : > 200 mg/l*<br>*• Carbonate de soude anhydre : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : > 200 mg/l* |
| * | Information écologique supplémentaire | : *Pour les composantes:* |
| * | | : *Information sur l'adresse d'Internet http://ecb.jrc.it/ESIS (voir IUCLID Data Sheets).* |

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

| | | |
|---|---|---|
| | Traitement des déchets et résidus | : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux. |
| | Traitement des emballages souillés | : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. |
| * | Liste européenne des déchets | : Code européen de déchets : 'XX XX XX '. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir le 2001/118/CE directif. |

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---|---|
| Voies Terrestres (ADR/RID) | : Le produit n'est pas repris dans la liste des marchandises dangereuses pour le transport par voies terrestres. |
| Voie Maritime (IMDG) | : Le produit n'est pas repris dans la liste des marchandises dangereuses pour le transport maritime. |

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

| | |
|---|---|
| Nom du composant(s) dangereux | : Carbonate de soude décahydraté . |
| N° CE | : 207-838-8 |
| Symbole(s) de danger | : Irritant (Xi). |

| | |
|---|---|
| Phrases R | : R36 - Irritant pour les yeux. |
| Phrases S | : S22 - Ne pas respirer les poussières.<br>S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |

## 16. AUTRES INFORMATIONS

* Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement CE n° 1907/2006.
Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

* Modification par rapport à la révision précédente.

| | | |
|---|---|---|
| * | Modifications | : Révision générale . |
| | Phrases R | : R36 - Irritant pour les yeux. |
| | Sources des données utilisées | : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances ( Producteur(s) , Cartes chimiques , ...). |

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

**Fin du document**